



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°20

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjointes, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Mise en vente de véhicules et matériels communaux via une plateforme d'enchères en ligne - Année 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que, dans le cadre de la gestion du patrimoine communal, certains véhicules et matériels appartenant à la commune sont aujourd'hui devenus obsolètes, inutilisés ou inadaptés aux besoins des services municipaux,
- Considérant qu'il convient, afin d'optimiser leur valorisation et d'éviter des coûts d'entretien ou de stockage inutiles, de procéder à leur cession via une plateforme spécialisée de vente aux enchères en ligne, AGORASTORE permettant notamment une mise en concurrence transparente des acheteurs, une large diffusion des offres au niveau national et une gestion simplifiée des procédures de vente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide la mise en vente des véhicules et matériels suivants via la plateforme d'enchères en ligne AGORASTORE et **valide** les montants des mises à prix :

Véhicules utilitaires :

- Renault NACELLE, 7283 SN 19, année 2006, 290 845 km, mise à prix : 2 000 €, état : hors-service
- Renault KANGOO, AS 698 JQ, année 2010, 188 992 km, mise à prix : 1 000 €
- Peugeot PARTNER, 7258 SG 19, année 2001, 247 871 km, mise à prix : 1 000 €
- Iveco DAILY, AP 159 WB, année 2010, 117 142 km, mise à prix : 4 000 €

Véhicules légers :

- Renault MODUS, DF 445 WM, année 2009, 131 000 km, mise à prix : 2 000 €

Matériels :

- Remorque 500 kg, mise à prix : 500 €
- Tondeuse tondo broyeur CARROY GIRAUDON, année 2002, absence de compteur d'heures, mise à prix : 2 000 €

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches se rapportant à ces ventes et à signer les documents afférents.

3 - La recette en résultant sera inscrite au budget Ville.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire



Laurent MELIN

Le secrétaire de Séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 23 AVR. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 23 AVR. 2026

D20-21042026